



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH -1211 Genève 20 (Suisse)

☎ (41-22) 3389111 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 3389738
Messagerie électronique: intreg.mail@wipo.int – Internet: <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS: ACTE DE GENÈVE (1999)

Ratification par la Suisse

1. Le Gouvernement de la Suisse a déposé le 11 septembre 2002, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, adopté à Genève le 2 juillet 1999.
2. Cette ratification porte à sept le nombre d'États ayant ratifié ou adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (à savoir l'Estonie, l'Islande, la République de Moldova, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse et l'Ukraine).
3. Les conditions pour l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, telles que définies à l'article 28 du traité, ne sont toutefois pas encore remplies.

Le 17 septembre 2002